

ARTICLE 1 : OBJET DE MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Achat de lits hospitaliers, accessoires de literie et articles de couchage destinés au nouvel Hôpital Ibn Sina ;**

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DU MARCHÉ

Le marché consiste à **l'achat de lits hospitaliers, accessoires de literie et articles de couchage destinés au nouvel Hôpital Ibn Sina**, objet du marché alloti désigné à la liste des spécifications techniques figurant à l'article 33 du présent CPS.

ARTICLE 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ ET TEXTES APPLICABLES

3.1 - Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement.
- Le présent cahier des prescriptions spéciales
- Le bordereau des prix détail-estimatifs.
- La fiche descriptive du matériel proposé
- Le C.C.A.G.T.

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit par le décret n° 2-22-431, ceux-ci prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

3.2 - Les textes généraux auxquels sera soumis le concurrent sont :

1. Le décret n°2-22- 431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
2. Le C.C.A.G.-T applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'État approuvé par le décret n° 2-14-394 du 13 Mai 2016 ;
3. L'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et pièces relatifs aux marchés publics.
4. Le Décret Royal 330.66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de la Comptabilité Publique tel qu'il a été modifié et complété ;
5. Le décret n° 2-07-1235 du 05 kaada 1429 (04 Novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'État tel qu'il a été modifié et complété ;
6. Le Dahir N° 1-15- 05 du 29 Rabii II 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi N° 112 – 13 relative au nantissement des marchés publics ;
7. Le Dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics ;
8. Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n °17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle ;
9. Décret n°2-16-344 du 26 Ramadan 1437 (22 juillet 2016) relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat tel qu'il a été modifié et complété;
10. Circulaire n° 15-20-cab du 21 moharrem 1442 (10 septembre 2020) sur l'opérationnalisation de la préférence nationale et à encourager les produits marocains, dans le cadre des marchés publics.

3.3 - Les textes spéciaux auxquels sera soumis le concurrent sont :

1. Les textes réglementaires relatifs aux dispositifs médicaux : le Dahir 1-13-90 portant promulgation de la loi 84-12 ainsi que ses textes d'application ;
2. Les textes relatifs à la normalisation, à la certification et à l'accréditation : Le dahir 1-10-15 promulguant la loi 12-06 relative notamment son article 35 ainsi que ses textes d'application ;
3. Les textes relatifs au règlement général de la construction fixant les règles de sécurité-incendie et panique dans les constructions (ERP) : Dahir 2-14-499 du 15 août 2014.
4. Texte relatif au rayonnement ionisant : loi et décret d'application (décret n°2-97-132 du 28 Octobre 1997 retenu pour l'application de la loi n° 142-12 relative à la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques et à la création de l'Agence Marocaine de Sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques).

ARTICLE 4 : PROVENANCE DU MATÉRIEL

Les concurrents doivent préciser sur la fiche descriptive la marque, le modèle, le pays de fabrication et le constructeur du matériel proposé.

ARTICLE 5 : CONDITIONS ET DÉLAI D'EXÉCUTION

a) Lieux de livraison.

La livraison du matériel sera destinés **au Nouvel Hôpital Ibn Sina;**

La livraison de tout le matériel sera effectuée suivant les instructions de l'administration et sera identique à celui qui aura été décrit dans le marché sur la base des caractéristiques spécifiques dans les notices et fiches descriptives du matériel proposé dans l'offre.

Dans le délai imparti, le matériel objet du présent marché peut faire l'objet d'une livraison unique ou de plusieurs livraisons partielles. Un calendrier de livraisons pourra être arrêté en commun accord entre les parties. Il sera établi à titre indicatif et pourra faire l'objet de modification en cours d'exécution sans pour autant que le délai global de livraison tel que fixé à l'article 5 b du présent marché ne soit dépassé.

b) Délai d'exécution :

Le titulaire doit exécuter les prestations du présent marché dans un délai de : **2 mois**.

Le titulaire doit commencer l'exécution dans le délai fixé par l'ordre de service du maître d'ouvrage prescrivant le commencement de l'exécution des prestations.

c) Conditions de livraison :

Le titulaire devra livrer le matériel objet du présent marché dans les lieux indiqués, et s'il y a lieu selon le calendrier préétabli.

Les livraisons doivent être effectuées durant les jours ouvrables et pendant l'horaire d'ouverture des bureaux de l'administration. Aucune livraison ne sera acceptée un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé en dehors des heures de travail.

Chaque livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison ;

- La référence au marché ;
- L'identification du titulaire ;
- L'identification du matériel livré (numéro de l'article, désignation et caractéristiques du matériel, quantité livrée...) ;
- La répartition du matériel par colis.

Chaque colis doit porter de façon apparente le numéro d'ordre tel qu'il figure sur le bon de livraison et renfermer la liste de colisage donnant l'inventaire de son contenu. La livraison du matériel est constatée par la signature par l'agent réceptionnaire d'un double du bon de livraison.

Le matériel sera livré dans un emballage adéquat, garantissant une protection suffisante contre les avaries et dommages pouvant survenir pendant le transport vers le lieu de livraison et en cours des opérations de manutention sur l'aire de stockage. Les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge du titulaire. Tous les frais qui résultent de la détérioration du matériel imputable à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison sont également à la charge du titulaire.

Le déchargement des colis à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du titulaire. Les dimensions et le poids des colis tiendront compte des moyens de manutention disponibles.

Le matériel livré demeure sous la responsabilité du dépositaire pendant le temps qui s'écoule entre son dépôt et sa réception.

d) Opérations de vérification

Le matériel livré est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux stipulations prévues au présent marché.

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix détail estimatif, sous réserve des livraisons partielles.

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards du matériel livré avec les spécifications du marché. Ce contrôle est effectué sur la base du descriptif technique du matériel indiqué sur la fiche descriptive du matériel proposé paraphée par les membres de la sous-commission technique et annexée au présent marché, et lorsque c'est nécessaire sur la base de la documentation technique déposée lors de la procédure d'appel d'offres.

La présence de l'ensemble des accessoires, y compris les manuels d'utilisation et d'entretien et autres documents techniques exigés pour chaque unité livrée, le cas échéant, également vérifiée. Le matériel ne sera pas considéré comme livré tant que les accessoires et la documentation technique exigés font défaut. Le prix des accessoires et de la documentation technique sont réputés inclus dans le prix du matériel livré.

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai de 15 jours. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, par une commission technique de réception désignée à cet effet par le maître d'ouvrage. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification. Dans ce cas, un procès-verbal sera notifié à la société titulaire du marché.

Lorsque les contrôles et vérification laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans le marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour remplacer immédiatement le matériel proposé par un autre répondant parfaitement aux

spécifications techniques et à la fiche descriptive figurent sur le marché; procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant pourvoir à leur remplacement. Le matériel dont l'acceptation a été refusée sera marqué d'un signe spécial par le maître d'ouvrage.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du matériel refusé. Les frais de manutention et de transport du matériel refusé sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au titulaire, le refus de réception ne justifie pas par lui-même l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.

Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constatations faites par le maître d'ouvrage au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

e) Installation et mise en marche

Elle concerne l'installation et la mise en marche du matériel (essais et démonstrations) objet du présent marché ;

ARTICLE 6 : RÉVISION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 7 : DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE MATÉRIEL

Copie certifiée conforme à l'original du certificat d'enregistrement de dispositif médical, en cours de validité de l'article soumis à l'enregistrement, délivré au nom du titulaire du marché par l'Agence Marocaine du Médicaments et des Produits du ministère de la Santé et de la protection sociale.

Tous ces documents doivent être rédigés en langue française ou à défaut en langue anglaise accompagnée d'une traduction en langue française.

ARTICLE 8 : FORMATION DU PERSONNEL

Pendant la période de garantie :

Dès la mise en service, un formateur de l'entreprise viendra, sur site d'installation de l'équipement, former les utilisateurs et le personnel technique durant une période suffisante pour garantir une bonne prise en main ainsi que sa gestion technique.

La formation des utilisateurs devra être organisée pour permettre une connaissance approfondie pour la bonne utilisation de l'appareil.

- Soutien permanent à la demande des utilisateurs et lors de remise à jour des logiciels.
- Lors de la mise à jour ou de l'installation de nouveaux programmes, le titulaire prendra à sa charge une formation avec une durée suffisante.
- Tout nouvel utilisateur recevra ce même niveau de formation, à la charge du titulaire.
- Tout le personnel de service doit être formé, y compris le personnel de nuit.

- Une formation dans un centre en activité et ou chez le fabricant, prise en charge par le titulaire du marché, si besoin, pour approfondir les connaissances et garantir une utilisation optimale de l'équipement.

La formation doit être assurée par la ou les personnes ayant une qualification technique élevée sur le même modèle de l'équipement proposé ou similaire pour permettre à l'utilisateur la manipulation correcte du matériel. Les frais de la formation sont inclus dans le prix total du marché.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

Avant tout commencement des travaux, la société doit adresser à l'Administration une ou plusieurs attestations délivrées par un ou plusieurs établissements justifiant la souscription d'une ou plusieurs attestations d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution des marchés et précisant leur date de validité, et ce conformément à l'article 25 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 10 : PÉNALITÉS POUR RETARD

A défaut, par le fournisseur d'avoir exécuté ses prestations aux dates qui découleront de l'article 5 b ci-dessus, il lui sera appliqué, pour chaque prestation non exécutée, dans les conditions du présent marché et sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par l'administration, une pénalité d'un pour mille (**1 ‰**) **du montant du marché par jour** calendaire de retard. Toutefois les pénalités cessent de croître lorsqu'elles auront **atteint 8 % du montant du marché**.

Dans tous les cas, les dispositions des articles 65 et 66 du C.C.A.G.T. s'appliquent.

ARTICLE 11 : RÉCEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire du matériel sera prononcée par le maître d'ouvrage après livraison, installation et mise en marche du matériel reconnu et ceci après vérification par la commission désignée à cet effet, comme étant conforme à tous les points de vue, aux spécifications du marché.

Le transfert de propriété du matériel est réalisé par la réception provisoire.

ARTICLE 12 : NATURE ET DÉLAI DE GARANTIE

Nature :

Le titulaire garantit que tout le matériel livré en exécution du marché est neuf, de fabrication récente et n'a jamais été utilisé. Il garantit en outre que le matériel n'a aucune défectuosité due à un vice de fabrication, à une malfaçon, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés et qu'il répond aux spécifications et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché.

La garantie consentie s'applique à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel livré, dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

- a) Maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement le matériel livré ;

- b) Réaliser les interventions de maintenance préventive préconisées par le fabricant, y compris le remplacement planifié des pièces et consommables pendant le délai de garantie.
- c) Introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaires pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.
- d) Remplacer à titre gratuit, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.

Le travail à exécuter pendant l'intervention, comprend toutes les opérations préconisées par le fabricant dans la documentation technique (y compris la fourniture et le remplacement des pièces et consommables d'origine du fabricant).

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe en outre les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Durant la période de garantie, un système de télémaintenance doit être disponible afin de pouvoir agir à distance sur l'équipement. Celui-ci vise donc :

- À contrôler,
- À diagnostiquer,
- À dépanner,
- À corriger ou mettre à jour les logiciels dans le but de d'effectuer une maintenance préventive ou corrective sans ajout de fonctionnalités.

La télémaintenance doit être disponible au minimum pendant les heures d'ouverture du SAV. Tout dysfonctionnement énoncé devra faire l'objet d'une prise en charge immédiate, avec mail au référent l'équipement concerné. Toutes les interventions devront être tracées. Un répertoire des pannes doit être mis en place et facile d'utilisation. Après chaque intervention, un contrôle systématique de l'installation sera assuré par le titulaire. En plus de la télémaintenance, un interlocuteur spécifique devra être désigné par le titulaire afin que celui-ci puisse être joint au moins à tout moment dans le cadre des heures d'ouvertures du SAV.

Délai de garantie :

Le délai de garantie est défini comme suit :

LOT	ART	DÉSIGNATION	Garantie(An)
01	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS LOURDS	1
02	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS LOURDS/REA URGENCES & GRANDS BRULES	1
03	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS CONTINUS	1
04	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS CONTINUS/CARDIOLOGIE ET CCV	1
05	01	LIT ELECTRIQUE POUR HOSPITALISATION DE CHIRURGIE	1
	02	LIT D'HOSPITALISATION AVEC CADRE DE TRACTION ORTHOPEDIQUE	1
06	U	LIT ELECTRIQUE POUR HISPITALISATION DE MEDECINE	1

07	U	LIT ELECTRIQUE POUR HOPITAL DE JOUR ET OBSERVATION	1
08	01	TABLE DE CHEVET AVEC REFRIGERATEUR INTEGRE	-
	02	TABLE DE CHEVET	-
	03	TABLE DE LIT A HAUTEUR VARIABLE	-
09	01	COUETTE 2 FACES POUR UNE PLACE ADULTE	-
	02	COUVERTURE MI-LAINE	-
	03	COUVRE LIT	-
	04	DRAP DE LIT	-
	05	HOUSSE DE LIT	-
	06	OREILLER 70X55CM	-
	07	TAIE D'OREILLER	-

ARTICLE 13 : RÉCEPTION DÉFINITIVE

La réception définitive du matériel sera prononcée après livraison, installation et mise en marche du matériel reconnu et la formation du personnel technique et des utilisateurs et l'expiration du délai de garantie à condition que le matériel livré n'ait fait l'objet d'aucune réserve à ce sujet ou que les réserves formulées ont été levées.

Au cas où durant la période de garantie, le titulaire n'a pu y remédier à temps, la réception définitive sera refusée jusqu'à ce que les garanties prévues soient mises en œuvre.

La libération des garanties, cautions ou retenues de garantie ne peut intervenir qu'après réception définitive du matériel.

ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT

1) Cautionnement provisoire :

Le montant du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui est représenté par le tableau suivant :

LOT	Montant de la caution en lettre en DH	Montant de la caution en chiffre en DH
1	Cent soixante-dix mille	170 000,00
2	Cent trente-cinq mille	135 000,00
3	Quatre-vingt-dix-huit mille	98 000,00
4	Quatre-vingt-dix mille	90 000,00
5	Cent cinquante-huit mille	158 000,00
6	Cent soixante-trois mille	163 000,00
7	Vingt-quatre mille	24 000,00
8	Cent trente-sept mille	137 000,00

9	Trente-six mille	36 000,00
---	------------------	-----------

2) Cautionnement définitif :

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du montant de chaque lot.

En cas de groupement, le cautionnement définitif doit être constitué dans les conditions prévues au paragraphe C de l'article 150 du décret n° 2-22-431.

Le cautionnement définitif devra être constitué dans les **vingt (20) jours** suivant la notification de l'approbation du marché. Et peut être remplacé par une caution bancaire.

Dans tous les cas, les dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T. s'appliquent.

Le cautionnement définitif ou la caution qui le remplace sera restitué dans les conditions prévues par l'article 19 du C.C.A.G.T

ARTICLE 15 : RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie est fixée à 7 % du montant initial du marché. Cette retenue pourra être remplacée à la demande du fournisseur par une caution bancaire.

Dans le cas où elle ne pourrait pas être transformée en caution bancaire, elle serait déduite d'office des acomptes présentés au paiement à concurrence de 10 % de chaque acompte. Elle cessera de croître lorsqu'elle aura atteint 7 % du montant initial du marché.

ARTICLE 16 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le fournisseur est tenu de s'acquitter des droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 17 : CARACTÈRE GÉNÉRAL DES PRIX

Chaque prix unitaire s'appliquera à un matériel livré et installé dans les conditions prévues par les clauses du Marché.

Dans tous les cas, les dispositions de l'article 53 du C.C.A.G.T. s'appliquent.

ARTICLE 18 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, le maître d'ouvrage délivre sans frais, au titulaire sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention « Exemplaire unique » et destiné à former titre conformément aux dispositions du Dahir N° 1-15- 05 du 29 Rabiï II 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi N° 112 – 13 relative au nantissement des marchés publics, il est précisé que :

- 1) La liquidation des sommes dues par l'administration en exécution du marché sera opérée par les soins de **la Direction des Équipements et de la Maintenance.**
- 2) Le fonctionnaire chargé de fournir les renseignements au titulaire du marché, ainsi qu'aux

bénéficiaires des nantissements ou subrogations est **Mme. SEFRIQUI Thouraya Chef de la Division du Patrimoine et de la Programmation à la Direction des Équipements et de la Maintenance.**

- 3) Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Ministériel auprès du Ministère de la Santé, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.
- 4) Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de « L'exemplaire unique » remis au fournisseur sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 19 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le C.C.A.G.T. s'applique.

ARTICLE 20 : CONDITIONS ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Le paiement du marché sera effectué selon les règles de la comptabilité publique marocaine au fur et à mesure des livraisons et réception sur présentation des décomptes établis en **5 exemplaires**, au moyen d'un virement au compte de la société de la manière suivante :

- 1- En cas où le titulaire ne fournit pas de retenue de garantie, elle serait déduite d'office des acomptes présentés au paiement.
- 2- En cas où le titulaire fournit la retenue de garantie, le paiement est de 100 % du montant du marché.

Les décomptes doivent être établis en toutes lettres certifiées exactes par l'administration et signés par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son Compte Bancaire.

ARTICLE 21 : VALIDITÉ DU MARCHÉ-DÉLAI DE NOTIFICATION D'APPROBATION

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après approbation par l'autorité compétente.

Le délai de cette approbation est de **SOIXANTE JOURS (60)** à partir de la date de l'ouverture des plis. Dans tous les cas, le décret n°2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics s'applique.

ARTICLE 22 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

1- Le fournisseur est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché ou de la décision prise de commencer l'exécution du marché .

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

2- En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 23 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Le C.C.A.G.T. s'applique.

ARTICLE 24 : MAIN D'ŒUVRE

Le fournisseur est dans l'obligation de respecter la législation en matière de main d'œuvre, présente ou avenir, et en particulier la réglementation du travail et des salaires au Maroc.

ARTICLE 25 : CONDITIONS DE RÉSILIATION

La résiliation du marché découlant de cet appel d'offres sera prononcée conformément aux dispositions prévues à cet effet dans le C.C.A.G.T.

ARTICLE 26 : CAS DE FORCE MAJEURE

Conformément aux prescriptions de l'article 47 du C.C.A.G.T, les seuils des intempéries qui sont réputés constituer un événement de force majeure, sont définis comme suit :

- La neige : 45 cm
- La température : 48°C
- La pluie : 40 mm
- Le vent : 120 km/h
- Le séisme : 5,5 degré sur l'échelle de Richter

ARTICLE 27 : SOUS TRAITANCE

Les prestations de présent marché ne font pas l'objet de la sous-traitance.

ARTICLE 28 : PIÈCES MISES À LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au titulaire, contre décharge de ce dernier, un exemplaire vérifié et certifié conforme de l'acte d'engagement, du cahier des prescriptions spéciales et des pièces expressément désignées comme constitutives du marché telles que indiquées ci-dessus ; à l'exception du cahier des prescriptions communes applicables et du cahier des clauses administratives générales relatifs au marché de fournitures.

ARTICLE 29 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Il sera fait application de l'article 162 du décret du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Tout intervenant dans les procédures de passation des marchés, à quelque titre que ce soit, doit préserver son indépendance vis-à-vis des concurrents et s'abstenir d'accepter de leur part tout avantage ou gratification ou d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre son objectivité et son impartialité.

Tout membre de la commission d'appel d'offres, ou d'une sous-commission et toute autre personne appelée à participer aux travaux de ces commissions sont tenus d'informer le président de tout conflit d'intérêts dans lequel ils pourraient être, directement ou indirectement, impliqués.

Le membre ou la personne qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêt doit s'abstenir d'intervenir, de quelque manière que ce soit, dans la procédure de passation du présent marché public.

Au sens du présent article, on entend par conflit d'intérêt tout conflit né d'une situation dans laquelle

tout intervenant dans la procédure de passation d'un marché public a un intérêt de nature à affecter l'exercice impartial et objectif de ses fonctions ou missions.

ARTICLE 30 : SERVICE APRÈS VENTE

- 1) Nonobstant les dispositions prises concernant les garanties telles que précisées à l'article 12, il est nécessaire que l'administration puisse, si elle en exprime le désir, s'assurer du concours technique du fournisseur une fois passés les délais de garantie, de façon à maintenir les matériels en parfaite condition d'emploi.
- 2) A cette fin, le fournisseur aura l'obligation de prévoir et d'organiser un service après-vente qui comprendra, outre la vente des pièces de rechange pendant 5 ans, la mise à disposition éventuelle d'un personnel technique de dépannage ou d'entretien spécialisé.
- 3) Le système national de matériovigilance ainsi que ses modalités d'organisation sont institués par un cadre législatif et réglementaire (loi 84-12, décret 2-14-607 et ses arrêtés d'application).

Le fournisseur est tenu d'aviser le maître d'ouvrage et les utilisateurs de toute information liée à la sécurité d'utilisation des équipements qu'il a fourni, notamment celle publiées par les instances de matériovigilance internationales et celles du pays de fabrication des équipements, L'établissement désignera un correspondant de matériovigilance comme point focal de l'information.

ARTICLE 31 : RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX TITULAIRES ÉTRANGERS NON RÉSIDENTS AU MAROC

Une retenue à la source au titre de l'impôt sur le s sociétés ou de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, fixée au taux de dix pour cent (10 %), sera prélevée sur le montant hors taxe sur la valeur ajoutée des fournitures réalisées au Maroc dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 32 : BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

LO T	AR T	DÉSIGNATION	QTE	Unité de mesure ou de compte	Prix unitaire en DH hors TVA en chiffres	Prix total en DH hors TVA en chiffres
1	2	3	4	5	6	7 = 4x6
1	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS LOURDS	50	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
			Montant Total TTC			
2	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS LOURDS/REA URGENCES & GRANDS BRULES	44	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
			Montant Total TTC			
3	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS CONTINUS	58	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			

			Montant Total TTC			
4	U	LIT DE REANIMATION POUR SOINS CONTINUS/CARDIOLOGIE ET CCV	53	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
			Montant Total TTC			
5	1	LIT ELECTRIQUE POUR HOSPITALISATION DE CHIRURGIE	296	Unité		
	2	LIT D'HOSPITALISATION AVEC CADRE DE TRACTION ORTHOPEDIQUE	18	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
			Montant Total TTC			
6	U	LIT ELECTRIQUE POUR HISPITALISATION DE MEDECINE	388	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
			Montant Total TTC			
7	U	LIT ELECTRIQUE POUR HOPITAL DE JOUR ET OBSERVATION	60	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
8	1	TABLE DE CHEVET AVEC REFRIGERATEUR INTEGRE	13	Unité		
	2	TABLE DE CHEVET	982	Unité		
	3	TABLE DE LIT A HAUTEUR VARIABLE	995	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
			Montant Total TTC			
9	1	COUETTE 2 FACES POUR UNE PLACE ADULTE	1 000	Unité		
	2	COUVERTURE MI-LAINE	2 000	Unité		
	3	COUVRE LIT	2 000	Unité		
	4	DRAP DE LIT	2 000	Unité		
	5	HOUSSE DE LIT	2 000	Unité		
	6	OREILLER 70X55CM	1 000	Unité		
	7	TAIE D'OREILLER	2 000	Unité		
			Montant Total Hors TVA			
			Montant TVA (20%)			
			Montant Total TTC			

- **marque, la référence, le type et l'origine de la fourniture proposée à la fiche descriptive.**

ARTICLE 33 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES REQUISES

LOT	ART	DESIGNATION
-----	-----	-------------

01

U

LIT DE REANIMATION POUR SOINS LOURDS**1. Conception et Normes de Sécurité**

- Type : Lit d'hospitalisation de soins intensifs à 4 moteurs électriques, haute performance.
- Conformité : Fabrication conforme à la norme EN 60601-2-52 ou équivalent.
- Indice de Protection : Classe IPX4 au minimum (étanchéité aux poussières et aux projections d'eau).
- Charge de sécurité : Capacité de fonctionnement sécurisée jusqu'à 295 kg.
- Structure : Panneaux de tête et de pied non métalliques, extractibles ou escamotables pour un accès rapide au patient.

2. Ergonomie et Plan de Couchage

- ✓ Dimensions : Plan de couchage à 4 sections d'environ 90 x 213 cm.
- ✓ Radio-transparence : Plan buste entièrement radio-transparent avec support pour cassette radio intégré.
- ✓ Articulations Électriques :
 1. Hauteur variable : Amplitude de 41,9 cm à 89 cm.
 2. Relève-buste : Inclinaison de 67° à 77° avec système de translation vers l'arrière pour réduire la pression au niveau du bassin.
 3. Relève-cuisse : Avec fonction auto-contour électrique.
 4. Positions spécialisées : Proclive (18° max), Déclive (13° max), et position "Fauteuil Cardiaque".
- ✓ Extensions : Rallonge de lit intégrée au châssis.

3. Fonctions Thérapeutiques Avancées

- Thérapie Pulmonaire : Système intégré permettant de réaliser des soins respiratoires automatisés.
- Rotation Latérale : Fonction de latéralisation automatique thérapeutique avec cycles programmables
- Soins de Kinésithérapie : Modes de traitement par percussions et vibrations intégrés pour l'aide au drainage bronchique.

4. Systèmes de Pesée et Monitoring

- Balance intégrée : Dispositif de pesée de haute précision permettant le calcul de l'Indice de Masse Corporelle (IMC) sans mobilisation du patient (adapté aux patients obèses).
- Alarmes de sécurité :
 - Système de surveillance de sortie de lit avec 3 niveaux d'alerte.
 - Alarme d'angle de tête de lit (programmable à 30° ou 45°).
 - Alarme sonore en cas de frein non enclenché.

		<p>5. Interfaces de Contrôle et Connectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commandes soignant : Interface centralisée permettant le pilotage complet, le verrouillage sélectif des fonctions patient, et la remise à plat d'urgence (CPR). ▪ Commandes patient : Intégrées aux barrières latérales. ▪ Ergonomie "Mains libres" : Pédale de contrôle pour la hauteur variable. ▪ Connectivité : Architecture ouverte permettant l'interface avec le Système d'Information Hospitalier (SIH) pour le suivi des données patient en temps réel. <p>6. Mobilité et Accessoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Roulement : 4 roues de 152 mm de diamètre avec système de freinage centralisé. ▪ Éclairage : Veilleuse de nuit intégrée au châssis pour la sécurité des déplacements nocturnes. ▪ Équipements : 4 butoirs muraux, tige porte-sérum et batterie de secours intégrée. <p>7. Matelas Thérapeutique Associé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Technologie : Matelas de prévention des escarres haute résilience à redistribution de pression. ▪ Caractéristiques techniques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Densité minimale : 56 kg/m³. ○ Capacité de charge : 227 kg minimum. ○ Structure : 20 cellules d'air horizontales interconnectées avec système de régulation de l'air circulant. ○ Conception : Zone talonnière spécifique, articulation anti-glissement, et compatibilité avec la translation du buste. ▪ Housse : Médicale, ignifugée, imperméable, respirante et résistante aux produits de désinfection hospitalière.
02	U	<p>LIT DE REANIMATION POUR SOINS LOURDS/REA URGENCES & GRANDS BRULES</p> <p>1. Structure et Conception</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type : Lit électrique de réanimation à 4 moteurs, monté sur 3 colonnes télescopiques en alliage d'aluminium oxydé pour une stabilité et une hygiène optimales. ▪ Conformité : Strictement conforme aux normes EN 60601-1, EN 60601-2-52:2010/A1:2015 et EN 45501 (métrologie).

- Dimensions : Plan de couchage d'environ 95 x 210 cm (\pm 10 cm).
- Extension : Rallonge de lit électrique intégrée offrant un gain de 22 cm.
- Capacité : Charge de fonctionnement en sécurité minimale de 250 kg.

2. Imagerie et Accès Radiologique

- Radio-transparence : Plan buste radio-transparent (de la hanche à l'épaule) avec porte-cassette latéral amovible.
- Sécurité : Interrupteur anti-écrasement intégré au dispositif radio.
- Compatibilité : Conception permettant le passage d'un amplificateur de brillance pour radiographie au lit.

3. Fonctions Thérapeutiques et Positionnement

- Latéralisation Automatique : Système de bascule latérale thérapeutique de \pm 30° minimum.
 - Cycle de latéralisation entièrement programmable pour l'optimisation pulmonaire.
 - Historique des cycles effectués et enregistrement des paramètres.
 - Sécurité : Blocage automatique de la latéralisation si les barrières sont abaissées.
- Positions Spécifiques :
 - Position chaise orthopnéique et fauteuil cardiaque.
 - Positions préprogrammées : Mobilisation, vasculaire, examen et CPR.
- Articulations :
 - Relève-buste (70° min) avec double système de translation pour le relâchement de la pression pelvienne.
 - Relève-jambes (38° min) et relève-cuisse (30° min) avec fonction auto-contour.
 - Proclive (16° min) et Déclive (13° min).

4. Systèmes de Pesée et Monitoring

- Balance Intégrée : Mesure du poids précise dans toutes les positions (même incliné).
- Interface de pesée : Écran tactile affichant le poids actuel, la tare, le mode "gel", et une représentation graphique de l'historique des mesures.
- Surveillance : Système de détection de sortie de lit (2 zones minimum) avec 3 niveaux d'alarmes.

5. Interfaces de Contrôle et Sécurité

- Contrôle Soignant :

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Écran tactile LCD haute définition intégré aux barrières ou au panneau pied. ○ Verrouillage sélectif des commandes patient et des pédales avec indicateurs lumineux. ○ Bouton d'arrêt d'urgence (désactivation immédiate des mouvements). <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commandes Déportées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pédales bilatérales pour le réglage de la hauteur et la latéralisation. ○ Télécommande patient filaire déconnectable. ▪ Aide à la mobilisation : Deux poignées de mobilisation patient de chaque côté avec commandes de hauteur intégrées. ▪ CPR : Commande de remise à plat d'urgence manuelle (bilatérale) et électrique. <p>6. Mobilité et Accessoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Déplacement : 4 roues de 150 mm avec freinage centralisé et 5ème roue directionnelle. ● Équipements : Veilleuse de nuit, 2 tiges porte-sérum, 4 supports pour accessoires, support circuit patient et kit de coussins de stabilisation pour latéralisation. ● Hygiène : Capot de châssis bas pour faciliter le nettoyage. <p>7. Matelas Anti-Escarres à Air Motorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Technologie : Matelas à cellules d'air motorisé, hauteur minimale de 23 cm, piloté directement via l'écran du lit. ▪ Modes de Fonctionnement : Optimisation, Mobile, Décubitus Ventral, et Mode Max (gonflage ferme pour soins). ▪ Intelligence Embarquée : * Réglage automatique de la pression selon la morphologie. <ul style="list-style-type: none"> ○ Gonflage automatique de la section talon lors de l'allongement du lit. ○ Autonomie en transport (maintien du gonflage) > 12 heures. ▪ Urgence : Valve CPR manuelle bilatérale + dégonflage CPR électrique rapide (< 30 secondes). ▪ Housse : Imperméable, respirante, dotée de 4 poignées de transport et de sangles de fixation sécurisées. ▪ Acoustique : Niveau de pression sonore maximal de 46 dBA.
03	U	<p>LIT DE REANIMATION POUR SOINS CONTINUS</p> <p>1. Normes et Architecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Type : Lit médicalisé électrique à 5 moteurs avec colonnes de levage. ● Conformité : Conforme au Règlement (UE) 2017/745 (MDR) et à la directive 93/42/CEE.

- Normes de sécurité : CEI EN 60601-2-52 et norme DEEE 2012.
- Indice de Protection : IPX6W (conçu pour supporter la décontamination et le nettoyage intensif).
- Capacité : Charge de travail sécurisée de 260 kg (poids patient jusqu'à 220-250 kg).

2. Dimensions et Plan de Couchage

- Surface de couchage : 4 sections articulées, dimensions 90 x 200 cm.
- Sommier Hygiénique : Éléments en polypropylène (PP) amovibles, facilitant l'écoulement de l'eau et la désinfection.
- Extension : Rallonge de lit intégrée offrant 28 cm supplémentaires.
- Imagerie : Dossier radio-transparent avec support de cassettes radiographiques intégré.

3. Réglages et Fonctions Thérapeutiques

- Inclinaison Latérale : Système motorisé permettant une inclinaison jusqu'à 25° des deux côtés pour faciliter les soins et la thérapie pulmonaire.
- Plages de réglage :
 - Hauteur variable : env. 45 cm à 84 cm.
 - Relève-buste : 70° (avec indicateur d'angle).
 - Relève-cuisses : 40°.
 - Proclive / Déclive : 18° / 16°.
- Positions Préréglées : Accès direct aux positions Cardiaque, Orthopédique et angles de relève-buste spécifiques (15°, 30°, 45°).
- Urgence : Fonction CPR rapide permettant la remise à plat totale en 17 secondes.

4. Systèmes de Commande et Ergonomie

- Interface intégrée : Panneaux de commande insérés des deux côtés des barrières latérales (face patient pour le confort, face soignant pour le contrôle).
- Télécommande LCD : Gestion à 3 niveaux d'accès (Patient, Soignant, Technicien) sécurisée par un système de déverrouillage magnétique.
- Commandes au pied : Pédale bilatérale pour le réglage de la hauteur et de l'inclinaison latérale, permettant de garder les mains libres pour le soin.
- Éclairage : Veilleuse de nuit située sous le châssis.
- Autonomie : Batterie Lithium-ion haute durabilité avec indicateur de charge.

5. Dispositif de Pesée Haute Précision

- Certification : Conforme à la directive 2014/31/UE, norme EN 45501 et certification OIML.
- Précision : 200 grammes.
- Interface : Écran rétroéclairé d'environ 6 cm, amovible ou suspendu au panneau de pied.

		<p>6. Sécurité et Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barrières latérales : * Système de protection à segments discontinus en plastique ultra-résistant. <ul style="list-style-type: none"> o Hauteur de protection de 41 cm. o Abaissement amorti et silencieux, manipulable d'une seule main. - Roulement : <ul style="list-style-type: none"> o 4 roulettes doubles de 150 mm à freinage centralisé. o 5ème roue directionnelle (diamètre 125 mm) pour faciliter la maniabilité. o Alarme sonore/visuelle de signal de freinage. - Protections : 4 galets d'angle de 100 mm (PA6) à action horizontale et verticale avec cônes défecteurs de chocs. - Panneaux : Panneaux de tête et de pied extractibles avec profilés en acier inoxydable. <p>7. Accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 6 rails normalisés pour accessoires. o Potence porte-sérum o Porte-literie intégré au pied du lit (charge 15 kg). o Coussin de forme spécifique pour le maintien en position latérale. <p>8. Matelas Anti-Escarres Haute Performance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Technologie : Matelas viscoélastique combinant 7 cm de mousse visco et 9 cm de mousse à froid (hauteur totale 16 cm). ✓ Sécurité : Bords renforcés pour éviter le glissement du patient et faciliter les transferts. ✓ Housse : Médicale, ignifugée, imperméable et respirante.
04	U	<p>LIT DE REANIMATION POUR SOINS CONTINUS/CARDIOLOGIE ET CCV</p> <p>1. Conception et Matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Type : Lit d'hospitalisation électrique à inclinaison latérale pour soins critiques. ✓ Hygiène Active : Composants en polyéthylène haute densité (PE-HD) intégrant un additif antimicrobien dans la masse (lattes, panneaux, barrières). Matériau résistant, sans latex et recyclable. ✓ Normes : Conforme à la norme EN 60601-2-52 et au Règlement (UE) 2017/745 (MDR). ✓ Capacité de charge : Jusqu'à 300 kg.

2. Plateau de Couchage et Articulations

- Structure : Plan de couchage à 4 sections (3 articulations).
- Radiotransparence : Dossier en HPL radio-transparent (dimensions min. 700 x 510 mm) compatible avec les examens au lit.
- Confort et Aération : Lattes monocoques avec larges ouvertures pour limiter la condensation et bords relevés pour le maintien du matelas.
- Réglages Électriques :
 - Hauteur variable : De 48 cm (aide à la sortie) à 81 cm (soins).
 - Relève-buste : Avec translation automatique (réduction de la compression abdominale) et détection automatique de l'angle 30°.
 - Inclinaisons longitudinales : Trendelenburg et Anti-Trendelenburg avec retour automatique en position zéro.
- Urgence : Leviers de descente CPR manuels bilatéraux avec système amorti.

3. Fonctions Thérapeutiques et Commandes

- Inclinaison Latérale : Système motorisé pour faciliter la thérapie pulmonaire et les soins infirmiers.
- Interfaces de Contrôle :
 - Commandes Patient : Intégrées à la face interne des barrières (dossier, hauteur, jambes).
 - Commandes Soignant : Intégrées à la face externe (incluant le verrouillage des fonctions).
 - Écran Tactile Centralisé : Interface au pied du lit pour la gestion des mouvements, de la pesée et des alarmes.
- Positions Mémorisées : Fauteuil, Position de choc (Trendelenburg d'urgence), Position de visite (hauteur max horizontale) et éclairage de courtoisie.

4. Intelligence Embarquée et Connectivité

- Surveillance IA : Système compatible avec des capteurs pour le suivi des signes vitaux (rythme cardiaque, respiration, saturation, température).
- Sécurité Patient : Alarme de sortie de lit intelligente avec avertissement en cas de levée du patient.
- Connectivité SIH : Architecture permettant l'envoi des données au centre de coordination infirmière et la gestion des fonctions du lit à distance.

5. Système de Pesée Métrologique

- Précision : Système à 4 capteurs de charge conforme à la norme EN 45501:2015.
- Résolution : 50 g (jusqu'à 150 kg) et 100 g (au-delà).

		<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalités : Zéro automatique, tare manuelle/automatique avec verrouillage, et code de sécurité numérique. <p>6. Barrières et Sécurité Physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : 4 barrières latérales divisées avec abaissement amorti. • Amovibilité : Les barrières au pied sont amovibles sans outil pour un accès total au patient ou pour le nettoyage. • Indicateurs : Clinomètres intégrés (angles de dossier et Trendelenburg). • Mobilité : Roues jumelées Ø 150 mm, antistatiques et lavables, avec freinage centralisé et verrouillage directionnel. <p>7. Matelas de Prévention des Escarres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure : Mousse polyuréthane haute résilience (HR) en 4 sections. • Surface : Conception en "pyramides tronquées" pour optimiser la ventilation et la répartition des pressions. • Housse Technique : * Bi-élastique, sans latex ni phtalates. <ul style="list-style-type: none"> ○ Antibactérienne, antifongique et perméable à la vapeur d'eau. ○ Sécurité Feu : Homologation Classe 1 IM. • Dimensions : Adaptées au lit (env. 1930 x 850 x 120 mm).
05	01	<p>LIT ELECTRIQUE POUR HOSPITALISATION DE CHIRURGIE</p> <p>1. Conception et Normes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type : Lit médicalisé entièrement électrique, construction robuste pour usage intensif. - Architecture : Châssis de base sans colonnes apparentes. - Conformité : Conforme à la norme internationale IEC/EN 60601-2-52. - Capacité : * Charge de travail sécurisée : ≥ 220 kg. <ul style="list-style-type: none"> a. Poids maximal patient admissible : Plage de 155 kg à 185 kg. - Protection : Indice d'étanchéité IPX4 ou supérieur contre les projections de liquides. <p>2. Plateau de Couchage et Dimensions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions : Plan de couchage minimal de 88 x 210 cm (hors extension). • Matériau : Surface de couchage plate en HPL (Stratifié Haute Pression), facilitant la désinfection. • Configuration : 4 sections articulées (Dossier, Siège, Cuisses, Jambes). • Imagerie : Section Dossier (tête) radio-transparente. • Ergonomie : * Système de maintien du matelas intégré pour éviter tout glissement. <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'espace entre le matelas et le panneau de tête pour la sécurité du patient. <p>3. Articulations et Mouvements Électriques</p>

- Hauteur variable : Réglage électrique de 45 cm à 80 cm (mesuré du sol au plateau).
- Angles d'inclinaison :
 - Dossier : de 0° à ≥ 65°.
 - Relève-cuisses : de 0° à 28°.
 - Relève-jambes : de -2° à 22°.
 - Proclive / Déclive : ± 17°.
- Mécanisme de régression : Auto-régression combinée du dossier et des jambes pour réduire la pression abdominale et les forces de cisaillement.
- Commandes rapides : Fonctions à touche unique pour :
 - Sortie latérale du lit.
 - Position Fauteuil.
 - Remise à plat complète (Mise à l'horizontale).

4. Systèmes de Sécurité et Surveillance

- Veilleuse Intelligente : Système d'éclairage nocturne bicolore indiquant visuellement si le lit est en position de sécurité (la plus basse) ou non.
- CPR d'urgence : Commande de remise à plat manuelle accessible bilatéralement, même lorsque les barrières latérales sont abaissées.
- Indicateur d'angle : Affichage clair de l'inclinaison du dossier (type inclinomètre à bille).
- Énergie : Batterie de secours intégrée assurant toutes les fonctionnalités en cas de coupure secteur.

5. Barrières Latérales et Panneaux

- Conception : Barrières divisées (2 de chaque côté), robustes, moulées d'une seule pièce.
- Hauteur de sécurité : Hauteur minimale de 39,3 cm au-dessus du plan de couchage pour prévenir les chutes.
- Cinématique : Relevage et abaissement manuels avec mécanisme d'amortissement et verrouillage sécurisé.
- Ergonomie de sortie : Couverture d'au moins 2/3 du plan de couchage (sans couverture totale) pour faciliter l'évacuation d'urgence et la sortie volontaire du patient.
- Panneaux : Tête et pied amovibles, non métalliques et robustes.

6. Mobilité et Accessoires

- Roulement : 4 roues de qualité médicale, non marquantes, de diamètre ≥ 15 cm.
- Freinage : Système centralisé avec fonction de guidage (roue directionnelle) et alarme sonore de frein désactivé.
- Protection murale : 4 pare-chocs de protection tournants situés aux quatre angles du lit.
- Équipements : * Extension de lit intégrée avec support porte-linge.
 - 2 emplacements pour potence de perfusion avec une potence à crochets doubles incluse.
 - Crochets pour sacs de drainage de chaque côté.

7. Interface de Commande

- Poste Soignant : Panneaux de commande intégrés sur la face externe des barrières latérales (côté tête, gauche et droite).

8. Matelas de Prévention des Escarres

- Technologie : Mousse à mémoire de forme viscoélastique thermosensible.
- Dimensions : L 198 cm x l 85 cm x H 14 cm (coins arrondis pour adaptation parfaite).
- Housse : * Polyuréthane élastique, thermo-soudée, étanche et perméable à la vapeur.
 - Propriétés bactériostatiques, fongostatiques et ignifuges.
- Performances : Charge maximale de 250 kg, conforme à la Directive 93/42/CE.

02 LIT D'HOSPITALISATION AVEC CADRE DE TRACTION ORTHOPÉDIQUE

1. Conception et Normes

- Type : Lit médicalisé entièrement électrique, construction robuste pour usage intensif.
- Architecture : Châssis de base sans colonnes apparentes.
- Conformité : Conforme à la norme internationale IEC/EN 60601-2-52.
- Capacité : * Charge de travail sécurisée : ≥ 220 kg.
 - a. Poids maximal patient admissible : Plage de 155 kg à 185 kg.
- Protection : Indice d'étanchéité IPX4 ou supérieur contre les projections de liquides.

2. Plateau de Couchage et Dimensions

- Dimensions : Plan de couchage minimal de 88 x 210 cm (hors extension).
- Matériau : Surface de couchage plate en HPL (Stratifié Haute Pression), facilitant la désinfection.
- Configuration : 4 sections articulées (Dossier, Siège, Cuisses, Jambes).
- Imagerie : Section Dossier (tête) radio-transparente.
- Ergonomie : * Système de maintien du matelas intégré pour éviter tout glissement.
 - Absence d'espace entre le matelas et le panneau de tête pour la sécurité du patient.

3. Articulations et Mouvements Électriques

- Hauteur variable : Réglage électrique de 45 cm à 80 cm (mesuré du sol au plateau).
- Angles d'inclinaison :
 - Dossier : de 0° à $\geq 65^\circ$.
 - Relève-cuisses : de 0° à 28° .
 - Relève-jambes : de -2° à 22° .
 - Proclive / Déclive : $\pm 17^\circ$.

- Mécanisme de régression : Auto-régression combinée du dossier et des jambes pour réduire la pression abdominale et les forces de cisaillement.
- Commandes rapides : Fonctions à touche unique pour :
 - Sortie latérale du lit.
 - Position Fauteuil.
 - Remise à plat complète (Mise à l'horizontale).

4. Systèmes de Sécurité et Surveillance

- Veilleuse Intelligente : Système d'éclairage nocturne bicolore indiquant visuellement si le lit est en position de sécurité (la plus basse) ou non.
- CPR d'urgence : Commande de remise à plat manuelle accessible bilatéralement, même lorsque les barrières latérales sont abaissées.
- Indicateur d'angle : Affichage clair de l'inclinaison du dossier (type inclinomètre à bille).
- Énergie : Batterie de secours intégrée assurant toutes les fonctionnalités en cas de coupure secteur.

5. Barrières Latérales et Panneaux

- Conception : Barrières divisées (2 de chaque côté), robustes, moulées d'une seule pièce.
- Hauteur de sécurité : Hauteur minimale de 39,3 cm au-dessus du plan de couchage pour prévenir les chutes.
- Cinématique : Relevage et abaissement manuels avec mécanisme d'amortissement et verrouillage sécurisé.
- Ergonomie de sortie : Couverture d'au moins 2/3 du plan de couchage (sans couverture totale) pour faciliter l'évacuation d'urgence et la sortie volontaire du patient.
- Panneaux : Tête et pied amovibles, non métalliques et robustes.

6. Mobilité et Accessoires

- Roulement : 4 roues de qualité médicale, non marquantes, de diamètre ≥ 15 cm.
- Freinage : Système centralisé avec fonction de guidage (roue directionnelle) et alarme sonore de frein désactivé.
- Protection murale : 4 pare-chocs de protection tournants situés aux quatre angles du lit.
- Équipements : * Extension de lit intégrée avec support porte-linge.
 - 2 emplacements pour potence de perfusion avec une potence à crochets doubles incluse.
 - Crochets pour sacs de drainage de chaque côté.

7. Interface de Commande

- Poste Soignant : Panneaux de commande intégrés sur la face externe des barrières latérales (côté tête, gauche et droite).

8. Matelas de Prévention des Escarres

- Technologie : Mousse à mémoire de forme viscoélastique thermosensible.

- Dimensions : L 198 cm x l 85 cm x H 14 cm (coins arrondis pour adaptation parfaite).
- Housse : * Polyuréthane élastique, thermo-soudée, étanche et perméable à la vapeur.
 - Propriétés bactériostatiques, fongostatiques et ignifuges.
- Performances : Charge maximale de 250 kg, conforme à la Directive 93/42/CE.

9. Système de Traction Orthopédique (Cadre et Préhension)

Le lit doit être livré avec un kit de traction complet, robuste et léger (aluminium/acier anodisé), conforme à la Directive 93/42/CE (Classe 1) :

- **Structure de traction :**
 - 2 montants supports ("porches") pour fixation rigide sur le châssis du lit.
 - 1 barre de traction longue avec système de serrage sécurisé.
 - Barre de section octogonale anodisée avec tube à mâchoires fixes de 180 cm.
- **Accessoires de traction :**
 - 1 barre d'équilibrage (type barre de répartition).
 - Minimum 7 poulies ouvertes permettant un ajustement précis de l'axe de traction.
- **Préhension et Protection :**
 - 1 poignée de préhension réglable fixée à la barre supérieure.
 - Minimum 2 coussins de protection murale intégrés au cadre.

06

U

LIT ELECTRIQUE POUR HISPITALISATION DE MEDECINE

1. Conformité et Standards de Sécurité

- Type : Lit médicalisé haute technologie, entièrement électrique.
- Normes Électriques : Strictement conforme à la norme CEI 60601-1-2:2014
- Normes Lits Médicaux : Conforme aux normes internationales CEI 60601-2-52:2009+A1:2015 et CEI 60601-1:2012.
- Classification : Dispositif Médical de Classe I avec marquage CE.
- Étanchéité : Protection contre les infiltrations de liquides.

2. Architecture et Capacités

- Châssis : Structure métallique robuste avec revêtement en peinture électrostatique protectrice.
- Dimensions : * Longueur hors tout : 220 cm (± 1 cm).
 - Largeur hors tout : 99 cm (± 1 cm).
- Rallonge de Lit : Système intégré permettant une extension de 31 cm pour les patients de grande taille, incluant un support porte-couvertures.
- Capacité de charge : Charge de fonctionnement en sécurité de 250 kg (Poids maximal patient : 215 kg).

3. Ergonomie et Réduction des Pressions

- Système de Double Régression : Pour limiter le cisaillement cutané et le glissement du patient vers le pied du lit :
 - Recul automatique du dossier de 89 mm.

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Recul de la plicature des genoux de 39 mm. ▪ Plages de Réglage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Hauteur variable : de 37 cm à 75 cm. ○ Section dorsale : 0° à 65°. ○ Section jambière : 0° à 30°. ○ Proclive / Déclive (Trendelenburg) : ±12°. <p>4. Commandes et Fonctions Intelligentes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Interface Soignant : Commandes intuitives par appui unique avec verrouillage sélectif des fonctions patient. ● Positions Préprogrammées : Touches directes pour les modes Examen, Fauteuil Cardiaque et Sortie Intelligente. ● Aide à la Sortie (Sortie Intelligente) : Synchronisation du dossier et de la hauteur du lit pour offrir un point d'appui optimal au patient lors de sa levée. ● Sécurité Nocturne : * Témoin de position basse : Signal lumineux confirmant que le lit est à sa hauteur minimale de sécurité. <ul style="list-style-type: none"> ○ Éclairage sous le lit : Veilleuse permanente pour sécuriser les déplacements nocturnes. ● Urgence (CPR) : Double système de remise à plat : électrique (via console) et manuel/pneumatique bilatéral (leviers accessibles en toutes positions). <p>5. Mobilité et Accessoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de Roulement : Roues jumelées avec 5ème roue directionnelle escamotable pour faciliter le guidage en ligne droite et les virages dans les couloirs étroits. ▪ Freinage Centralisé : Pédales de freinage, de point mort et de guidage accessibles aux quatre coins du lit. ▪ Barrières Latérales : Modèle repliable d'une seule main, assurant une protection intégrale le long du matelas sans risque de coincement. ▪ Accessoires : Tête et pied de lit amovibles sans outils, 4 butoirs muraux, 4 emplacements pour tiges porte-sérum et crochets pour sacs de drainage. <p>6. Matelas</p> <ol style="list-style-type: none"> 4 Dimensions : 200 cm x 86 cm x 12 cm. 5 Propriétés : Mousse haute résilience ou visco-élastique thermosensible pour la prévention des escarres. 6 Housse : Médicale, imperméable aux liquides, perméable à la vapeur (respirante). 7 Conformité Feu : Conforme aux normes EN 597-1/2 ou BS6807.
07	U	<p>LIT ELECTRIQUE POUR HOPITAL DE JOUR ET OBSERVATION</p> <p>1. Conformité et Standards</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type : Lit médicalisé électrique de haute technicité. ▪ Normes : Conforme à la norme spécifique aux lits médicaux CEI 60601-2-52.

- Protection : Indice d'étanchéité IPX4 (protection contre les projections d'eau et la poussière).
- Capacité de charge : Charge de fonctionnement sécurisée (CFS) de 250 kg (Poids max patient : 180 kg).

2. Architecture et Sommier

- Dimensions : Hors tout 223,5 cm x 99,5 cm (Plan de couchage standard 200 x 90 cm).
- Conception du sommier : Éléments en polypropylène thermo-soufflé, amovibles et lavables, dotés de découpes pour une circulation optimale de l'air sous le matelas.
- Extension : Rallonge de sommier intégrée permettant un allongement de 32 cm.
- Garde au sol : 15 cm pour faciliter le passage des lève-personnes et le nettoyage.

3. Ergonomie Clinique et Prévention des Escarres

- Double régression du buste : Recul automatique du relève-buste de 11 cm lors de la levée, réduisant significativement la pression abdominale et les forces de cisaillement.
- Arrêt respiratoire automatique : Programmation d'un arrêt automatique du dossier à 30° pour optimiser la fonction pulmonaire.
- Amplitude des réglages :
 - Relève-buste : 64°.
 - Relève-cuisses (32°) et Relève-jambes (15°).
 - Proclive / Déclive : ± 16°.

4. Concept d'Aide à la Mobilisation (Sortie du Lit)

- Autonomie Patient : Bouton de commande de hauteur intégré directement dans les barrières de tête, permettant au patient de régler sa hauteur de sortie idéale.
- Mains courantes ergonomiques :
 - Barrière de tête : Poignée antidérapante intégrée pour une prise naturelle du poignet facilitant la levée.
 - Pied de lit : Poignée ergonomique permettant une préhension sur le dessus ou les côtés pour faciliter le brancardage par le personnel.

5. Systèmes de Sécurité

- Indicateur : Indicateur visuel rétroéclairé confirmant que le lit est en position basse sécurisée.
- Inclinomètres : Affichage rétroéclairé de l'angle précis du dossier (sur les barrières de tête) et de l'inclinaison totale (sur les barrières de pied).
- Sécurité de mouvement :

- Bouton GO : Temporisation d'activation des commandes (3 minutes) avant verrouillage automatique.
- Alarme de frein : Signal sonore si le lit est branché sur secteur mais non stabilisé par les freins.
- Réglages soignant : Pédale de commande pour la hauteur variable permettant une manipulation "mains libres".

6. Barrières et Équipements de Confort

- Protection Latérale : Système de barrières divisées avec descente assistée par vérin pour un abaissement doux, silencieux et sécurisé.
- Visibilité : Veilleuse de nuit située sous le plan de couchage pour orienter le patient sans éblouissement.
- Imagerie : Relève-buste radio-transparent pour examens radiologiques au lit.
- Services intégrés :
 - Bouton d'appel infirmière accessible depuis les barrières.
 - Porte-couverture au pied du lit servant également de support pour la console soignant.
- Système de roulement : Présence d'une 5ème roue directionnelle créant un point de pivot central, facilitant les manœuvres dans les couloirs étroits et réduisant les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) pour le personnel.

7. Matelas

- Technologie : Mousse polyuréthane haute résilience (HR) de 14 cm d'épaisseur.
- Densité : 33 kg/m³.
- Housse Technique : * Imperméable, respirante (anti-macération) et lessivable.
 - Sécurité Incendie : Conforme à la norme internationale BS 7175 (CRIB 7) pour une utilisation hospitalière sécurisée.
- Capacité : Adapté pour des patients jusqu'à 150 kg

08

01

TABLE DE CHEVET AVEC REFRIGERATEUR INTEGRE

1. Présentation et Structure

- e) Type : Table de chevet médicalisée multifonctionnelle avec caisson intégré.
- f) Dimensions hors tout : Environ 43,5 cm (L) x 45,1 cm (P) x 87,5 cm (H).
- g) Construction : Matériaux robustes, faciles à décontaminer. Finition du caisson en blanc cristal (ou coloris au choix selon nuancier).
- h) Sécurité : Conception stable avec bords arrondis pour prévenir les risques de blessures.

2. Capacité de Rangement et Fonctionnalités

- Tiroir Supérieur :
 - Équipé d'une fermeture à clé (serrure de sécurité) pour les effets personnels.

- Résistance mécanique : supporte une charge allant jusqu'à 20 kg lorsqu'il est en position ouverte.
- Espace Multimédia :
 - Tablette coulissante intégrée spécifiquement conçue pour l'usage d'un ordinateur portable ou d'une tablette.
 - Support dédié pour téléphone intelligent et systèmes multimédias.
- Réfrigération :
 - Caisson inférieur intégrant un réfrigérateur (frigo) silencieux adapté à l'environnement hospitalier.

3. Ergonomie et Accessoires intégrés

- Plateau Supérieur :
 - Haute résistance : capacité de charge statique jusqu'à 50 kg.
 - Rambarde de protection sur le pourtour.
- Accessoires de confort :
 - Porte-bouteille intégré à la rambarde supérieure.
 - Porte-serviette fixé sur l'arceau supérieur pour un accès rapide.
 - Support pour chaussons intégré au châssis pour libérer l'espace au sol.

4. Mobilité et Stabilité

- Roulettes : Équipée de 4 doubles roulettes de 65 mm de diamètre.
- Système de freinage : Freins individuels ou centralisés garantissant l'immobilisation parfaite de la table lors de l'utilisation des tablettes coulissantes.

02 TABLE DE CHEVET

1. Structure et Matériaux

- Type : Mobilier de chambre hospitalière avec caisson de rangement vertical.
- Châssis : Caisson métallique robuste traité contre la corrosion.
- Finition : * Corps du caisson en coloris Blanc Cristal.
 - Façades et plateau supérieur en HPL (Stratifié Haute Pression), hautement résistant aux chocs, aux rayures et aux produits de désinfection hospitalière.
 - Décors et finitions au choix selon le nuancier du fabricant.
- Dimensions : Environ 43,3 cm (L) x 45,1 cm (P) x 87,5 cm (H).

2. Configuration du Rangement

- Espaces de stockage : Organisation en trois volumes distincts :
 - Tiroir supérieur : Pour les petits objets et effets personnels.
 - Compartiment intermédiaire : Niche ouverte permettant un accès rapide aux objets courants (livres, bouteilles, etc.).
 - Tiroir inférieur : Volume de rangement plus important pour les objets volumineux.
- Ergonomie : Glissières de tiroirs fluides et silencieuses adaptées à un usage intensif.

3. Équipements et Accessoires de Confort

- Plateau Supérieur :

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Équipé d'une poignée garde-corps assurant la retenue des objets et servant de prise de main pour le déplacement. ○ Profils de bord (rebords) sur les côtés gauche et droit pour éviter la chute de liquides ou d'objets. ● Accessoires intégrés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Crochet porte-serviette fixé latéralement. <p>4. Mobilité et Stabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Roulettes : Système de déplacement reposant sur 4 roulettes doubles d'un diamètre de 52 mm. ● Sécurité : Présence de 2 freins pour assurer l'immobilisation parfaite du meuble à côté du lit.
03		<p>TABLE DE LIT A HAUTEUR VARIABLE</p> <p>1. Structure et Réglages</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Type : Table de lit adaptable (pont) à piétement déporté pour usage hospitalier. ● Hauteur Variable : Réglage fluide de 69 cm à 104 cm environ, permettant l'adaptation à tous types de lits et de fauteuils. ● Dimensions hors tout : Environ 65 cm (L) x 42 cm (P) x 90,2 cm (H). ● Sécurité Active : Système de protection intégré permettant à la tablette de suivre automatiquement le mouvement ascendant du lit en cas de relevage accidentel du sommier, évitant ainsi tout coincement ou dommage au lit et au patient. <p>2. Plateau et Ergonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conception de la tablette : Plateau divisé en deux sections distinctes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Section inclinable : Réglable de 30° à 60°, idéale pour la lecture, l'écriture ou l'utilisation d'une tablette numérique. ○ Section fixe : Partie plane latérale permettant de poser simultanément un verre, des médicaments ou des objets personnels sans risque de chute lors de l'inclinaison de l'autre section. ● Matériau : Finition en HPL (Stratifié Haute Pression), hautement résistant aux rayures, aux chocs et aux produits de désinfection. ● Capacité de charge : Supporte une charge utile allant jusqu'à 15 kg. <p>3. Design et Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Finition : Châssis de couleur de base argentée (Silver) avec décors de plateau au choix selon le nuancier de la collection. ● Roulettes : Système de déplacement fluide avec roues de 50 mm de diamètre. ● Stabilité : Équipée de freins permettant l'immobilisation sécurisée pendant les repas ou les activités du patient.
09	01	<p>COUETTE 2 FACES POUR UNE PLACE ADULTE</p> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Couette 1ER choix deux faces pour une place adulte : <ul style="list-style-type: none"> ● Couette blanche, intérieur bien rembourré avec de la ouate 1er choix

		<ul style="list-style-type: none"> • Finition de bonne qualité avec surpiqûres losanges (dessin au choix.) • Bords de la couette finis par billes • Housse de couette : <ul style="list-style-type: none"> • Tissu polycoton deux faces, couleur au choix • Broderie du logo et du monogramme du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en arabe, français et tamazight sur la housse de couette • Dimension : 220 cm x 160 cm
	02	<p>COUVERTURE MI-LAINE</p> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture : <ul style="list-style-type: none"> • Chaque couverture doit être muni du sigle imprimé du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en caractère arabe, français et tamazight en bas de la couverture • Couleur au choix de l'administration • Dimension : 200 x 240 cm
	03	<p>COUVRE LIT</p> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couvre lit adulte 1er choix : <ul style="list-style-type: none"> • Tissu cotonnade bleu ciel avec logos du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en bleu marine • Lisière avec monogramme du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en arabe, français et tamazight • Deux ourlets aux extrémités • Dimension : 150 x 240 cm
	04	<p>DRAP DE LIT</p> <p>Draps de tissu 1ere qualité blanc de dimension (1,80 x 2,40) avec logo du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale.</p>
	05	<p>HOUSSE DE LIT</p> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Housse de lit adulte : <ul style="list-style-type: none"> • En tissu blanc 1er choix avec bordure élastique • Broderie du logo et du monogramme du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en arabe, français et tamazight, en bas de la housse • Dimension : 200 x 95 cm

06	<p>OREILLER 70X55CM</p> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oreiller en tissu blanc 1er choix : <ul style="list-style-type: none"> • Forme rectangulaire avec logo du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale placé au milieu de l'oreiller • Rembourrage en boules siliconées • Dimension : 70 x 55cm • Poids : 700 g
07	<p>TAIE D'OREILLER</p> <p>Spécifications techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taie d'oreiller en tissu 1er choix : <ul style="list-style-type: none"> • Taie d'oreiller rectangulaire de type portefeuille • Tissu blanc à carreaux bleu ciel et vert, avec logos du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale entre les carreaux • Dessin et couleurs assortis avec le drap • Dimension : 70 x 55 cm

NB:

- **L'équivalence des solutions techniques et la marge des valeurs entre les caractéristiques proposées et celles exigées dans le descriptif technique du CPS seront évaluées lors des séances d'examen des documents techniques.**
- **L'évaluation et l'appréciation de la qualité des documents techniques présentés portent dans l'ensemble des spécifications demandées et de façon indivisible. Lors de cette évaluation, il sera tenu en compte toute caractéristique supplémentaire jugée importante par la commission, que le concurrent précisera sur la fiche ou sur un document séparé.**



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES (C.P.S.)
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

N° 13/2026/2

POUR

**Achat de lits hospitaliers, accessoires de literie et articles de couchage
destinés au nouvel Hôpital Ibn Sina;**

Dressé et validé par S.E.A./D.M.E.B.



Chief du Service des Études
et des Acquisitions

Signé : Jema' SOUIDI

Réservé au concurrent	Réservé au représentant de l'administration
<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p><i>(Lu et accepté)</i></p> <p>Signature :</p> <p>A Le :</p>	<p>Le Chef de la Division du Patrimoine et de la programmation Thouraya BEFRIOUT</p> <p>Rabat le :</p>

ANNEXE I

Acte d'engagement

A - Partie réservée à l'Administration:

– Appel d'offres ouvert sur offre de prix n° **13/2026/2** du **09/04/2026 à 11:00** relatif à : **Achat de lits hospitaliers, accessoires de literie et articles de couchage destinés au nouvel Hôpital Ibn Sina;**

Passé en application de l'alinéa 1 paragraphe 1 de l'article 19, l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 19, paragraphe 1 de l'article 20 et l'alinéa b) paragraphe 3 de l'article 20 décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

B - Partie réservée au concurrent agissant à titre individuel:

a) Pour les personnes physiques:

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, Adresse du domicile élu:

Affilié à.....sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

b) Pour les personnes morales:

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de.....

Adresse du siège social de la société:

Adresse du domicile élu:

Affiliée à.....sous le numéro:

Inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

C - Partie réservée aux concurrents membres d'un groupement:

Nous soussignés:

– Membre n° 1:

– Membre n° 2:

– Membre n° n:

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous nous obligeons conjointement/solidairement (choisir la mention adéquate) et désignons.....(prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement;

D - Partie commune à tous les concurrents: Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus. Après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations:

1) remets (remettons), revêtu de ma (nos) signature (s) un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;

2) m'engage (nous nous engageons) à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des

prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai (nous avons) établi moi-même (nous-mêmes), lesquels font ressortir(8): Lorsque le marché est en lot unique:

- Montant hors TVA: (en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA: (en pourcentage)
- Montant de la TVA: (en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise: (en lettres et en chiffres) Lorsque le marché est alloti(9):

- Lot n°.....
- Montant hors TVA: (en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA: (en pourcentage)
- Montant de la TVA: (en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise: (en lettres et en chiffres)

Lorsque le marché est conclu avec un groupement:

- Part revenant au membre n° 1: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° 2: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° n: (en lettres et en chiffres)

Se libère l'Etat des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte.....(postal, bancaire ou à la TGR) ouvert au nom de(titulaire du marché) à.....(localité) sous le relevé d'identification bancaire numéro.....

Fait à....., le.....
Signature et cachet du concurrent

NB: Supprimer la mention inutile.

ANNEXE II

BORDEREAU DES PRIX DÉTAIL ESTIMATIF

Lot N°	Art N°	Désignation des prestations	Unité de mesure ou de compte	Quanti té	Prix unitaire en DH hors TVA en chiffres	Prix total hors TVA (DH)
1	2	3	4	5	6	7 = 5X6

TOTAL HORS TVA

TAUX TVA (20 %):.....

TOTAL TTC :

Fait à.....le
(Signature et cachet du concurrent)

N.B :

- **Le bordereau des prix détail estimatif doit être arrêté :**
 - Montant hors T.V. A (en chiffres)
 - Montant de la TVA (en chiffres)
 - Montant TVA comprise (en chiffres)

- **Les spécifications techniques, étant détaillées sur la fiche descriptive qui sera annexée au marché, le concurrent ne doit pas les reproduire sur le bordereau des prix détail-estimatif.**

- **Se reporter à l'article 32.**

ANNEXE III

MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR Appel d'offre International ouvert N°13/2026/2

Objet du marché:

A - Pour les personnes physiques:

1) Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:

Affilié à la CNSS(2) sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(3) numéro(4):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

2) Cas de l'auto-entrepreneur:

Je soussigné.....(nom et prénom), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:

Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le numéro

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(5) numéro(6):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

B - Pour les personnes morales:

1) Cas des sociétés: Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de:

Numéro téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du siège social de la société:

Adresse du domicile élu:

Affiliée à la CNSS, sous le numéro:(7)

Inscrite au registre du commerce....., sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(8) numéro(9):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

2) Cas des établissements publics:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(dénomination de l'établissement).

Numéro téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du siège:

Affiliée à(10).....sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de(11).....(localité) sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise(7):

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro(7):

Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(12) numéro(13):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

3) Cas des coopératives ou union des coopératives: Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la coopérative ou union des coopératives), au capital social de

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du siège social de la coopérative ou union des coopératives:

Adresse du domicile élu:

Inscrite au registre local des coopératives, sous le numéro

Affiliée à la CNSS sous le numéro(5):

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(14) numéro(15):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

1 - que je remplis les conditions prévues à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics;

2 - m'engager à couvrir, dans les conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle;

3 - atteste que je dispose des autorisations requises pour l'exécution des prestations telles que prévues par la législation et la réglementation en vigueur;

4 - atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou redressement judiciaire;

5 - étant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à participer aux appels d'offres;(16)

6 - je m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché;

7 - je m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents, en vue d'influer sur la procédure de conclusion du marché et de son exécution;

8. j'atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêts;

9 - j'atteste que je n'ai pas participé à la préparation du dossier de l'appel d'offres considéré;

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature, sous peine de l'application des mesures coercitives

prévues à l'article 152 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023.

- (1) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.
- (2) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (3) Supprimer la mention inutile.
- (4) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (5) Supprimer la mention inutile.
- (6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (7) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (8) Supprimer la mention inutile. (9) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (10) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (11) Lorsque l'établissement public est assujéti à cette obligation.
- (12) Supprimer la mention inutile.
- (13) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (14) Supprimer la mention inutile.
- (15) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.

ANNEXE IV

MODÈLE D'ENGAGEMENT POUR
ASSURER DE SERVICE APRÈS VENTE

(ENTÊTE DU CONCURRENT)

ENGAGEMENT POUR
ASSURER LE SERVICE APRÈS VENTE

Appel d'offre N° 13/2026/2.

Objet de l'AO : Achat de lits hospitaliers, accessoires de literie et articles de couchage destinés au nouvel Hôpital Ibn Sina;

Je soussigné,, agissant au nom et pour le compte de la société
..... « Adresse ».

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés.

Après avoir pris connaissance des prestations exigées par le cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offres n° **13/2026/2**, en matière de service après-vente.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les conditions d'exécution de ces prestations, je m'engage à assurer le service après-vente pour le (s) N° aussi bien pendant la période de garantie qu'ultérieurement et ce, conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et à la proposition faite dans mon offre financière.

Fait à le

Signature

ANNEXE V

MODÈLE D'AUTORISATION DU FABRICANT

(ENTÊTE DU FABRICANT)

À Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale - Maroc

ATTENDU QUE *[nom du Fabricant]*, fabricant établi et reconnu de *[nom et/ou description des fournitures]*, ayant nos usines à *[adresse de l'usine]*, autorisons par les présentes *[nom et adresse de l'Agent]* à présenter une offre, et ultérieurement à négocier et signer un Marché avec vous au titre de l'AO n° 13/2026/2 lot n°. pour les fournitures susmentionnées fabriquées par nous.

Nous accordons par les présentes notre pleine garantie, pour les fournitures proposées par ladite société en réponse à cet Appel d'offres.

[Signature pour et au nom du Fabricant]

Note : La présente lettre d'autorisation doit être rédigée sur papier à en-tête du Fabricant et être signée par le Fabricant. Elle devra être jointe par le Soumissionnaire à son offre.

La présente autorisation doit comprendre les coordonnées du fabricant suivant (Téléphone ; Fax ; Mail) ;

ANNEXE VI

MODÈLE D'ATTESTATION D'ORIGINE

(ENTETE DU FABRICANT)

ATTENDU QUE *[nom du Fabricant]*, fabricant établi et reconnu de *[nom et/ou description des fournitures]*, ayant nos usines à *[adresse de l'usine]*, attestons que *[nom et/ou description des fournitures]* proposée dans cet appel d'offres N° 13/2026/2 lot n°.. est d'origine *[pays de fabrication]*.

[Signature pour et au nom du Fabricant]

Note : La présente lettre d'autorisation doit être rédigée sur papier à en-tête du Fabricant et être signée par le Fabricant. Elle devra être jointe par le Soumissionnaire à son offre.

La présente attestation doit comprendre les coordonnées du fabricant suivant (Téléphone ; Fax ; Mail) ;

ANNEXE VII

MODÈLE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON MÈRE POUR ASSURER LA MISE SUR LE MARCHÉ MAROCAIN LES PIÈCES DE RECHANGE

À monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale - Maroc

ATTENDU QUE *[nom du Fabricant]*, fabricant établi et reconnu de *[nom et/ou description des fournitures]*, ayant nos usines à *[adresse de l'usine]*, nous nous engageons d'assurer la mise sur le marché Marocain les pièces de rechange de *[nom et/ou description des fournitures]* durant **5 ans** après la réception définitive des marchés issus de cet appel d'offres.

[Signature pour et au nom du Fabricant]

Note : La présente lettre d'engagement doit être rédigée sur papier en-tête du Fabricant et être signée par le Fabricant. Elle devra être jointe par le Soumissionnaire à son offre.

ANNEXE VIII

MODÈLE DE CHECK LISTE DE LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

N°	Les tâches de maintenance préventive à réaliser	Nombre des interventions nécessaires par année	Observations

[Signature pour et au nom du Fabricant]

Note : La présente check liste doit être rédigée sur papier en-tête du Fabricant et être signée par le Fabricant. Elle devra être jointe par le Soumissionnaire à son offre.